

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Projet de création du parc logistique du Pont de Normandie n° 3**  
---

---  
**Grand Port Maritime du Havre**  
---

Il sera procédé du **mardi 20 novembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018 inclus**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique concernant le projet de création du parc logistique du Pont de Normandie n° 3 présenté par le Grand Port Maritime du Havre.

Le projet de création du parc logistique du Pont de Normandie n° 3 répond à une volonté de développement de l'activité logistique sur la zone industrialo-portuaire du Havre.  
L'objectif des aménagements est de viabiliser le terrain pour permettre l'implantation d'entrepôts logistiques.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Sandouville, siège de l'enquête, la Cerlangue, Saint Vigor d'Ymonville, pour le département de la Seine-Maritime et le Marais Vernier pour le département de l'Eure.

Elle porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2.1.5.0.**, **3.2.2.0.** et **3.3.1.0.**, ainsi que une demande de dérogation aux mesures de protection de l'environnement (dérogation de destruction d'espèces protégées) et de défrichement

Les autorités compétentes pour prendre les décisions d'autorisation sont la préfète de la Seine Maritime et le préfet de l'Eure.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies de Sandouville, la Cerlangue, Saint Vigor d'Ymonville et le Marais Vernier où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Bernard Louis, géomètre expert urbaniste retraité, est désigné comme commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants: mairie de Sandouville : mardi 20 novembre 2018 de 17 heures à 19 heures et jeudi 20 décembre 2018 de 17 heures à 19 heures - mairie de Saint Vigor d'Ymonville : vendredi 30 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures - mairie du Marais Vernier : mercredi 12 décembre 2018 de 16 heures 30 à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Sandouville – 143 rue de l'Église - 76430 Sandouville

- par voie électronique, à l'adresse : [mairie.sandouville@orange.fr](mailto:mairie.sandouville@orange.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Sandouville.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Hervé Martel - Grand Port Maritime du Havre - Terre Plein de la Barre - CS 81413 - 76067 Le Havre (02 32 74 74 00).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de Sandouville, la Cerlangue, Saint Vigor d'Ymonville et le Marais Vernier, aux préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.